COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2025/087/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EVULUZIONI DI A STRUTTURA PIDAGOGICA GINIRALI D'INSIGNAMENTU DI U SICONDU GRADU PÀ A RIINTRATA SCULARI 2025 È RIGULARIZAZIONI À TITULU DI A RIINTRATA SCULARI 2024

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025 ET RÉGULARISATION AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1).

La modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire résulte :

- de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles et d'adaptation ou fermeture de sections existantes présentés par les chefs d'établissements dans le cadre de leur autonomie et dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,

- des évolutions règlementaires (réformes et rénovations de diplômes),

- de la politique volontariste de la Collectivité de Corse afin de mieux répondre aux besoins de l'île.

Concernant la rentrée scolaire 2025, vous trouverez ci-après les projets d'ouverture de sections nouvelles présentés par les établissements ainsi que les suites de scolarité des mesures arrêtées au titre des années scolaires précédentes.

Ce travail est le fruit d'une collaboration permanente avec les services déconcentrés de l'Etat et notamment avec les services de l'Académie de Corse. Les réunions partenariales Collectivité de Corse - Académie de Corse ont débuté courant juin 2024 jusqu'à février 2025, soit une fois terminé le dialogue de gestion avec les établissements pour l'attribution des heures d'enseignement.

En outre, deux mesures de création de sections réalisées en collège à la rentrée de septembre 2024 sont également proposées à votre approbation. Il s'agit de deux demandes dont l'instruction complète n'avait pu être réalisée préalablement à la délibération de l'Assemblée de Corse relative à l'évolution de la structure pédagogique pour la rentrée scolaire 2024 et qui seront intégrées à celle-ci par le biais du présent rapport.

I Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

I-1 Les suites de scolarité dans les collèges et lycées :

Les suites de scolarité permettent de garantir la continuité de l'enseignement sur les

différents niveaux d'une section nouvellement créée :

- Au collège : classes de 6ème /5ème /4ème/3ème,
- Au lycée, pour le bac : classes de 2nde /première/ terminale,
- Pour le CAP et le BTS classes de 1ère et 2nde année.

Ces montées pédagogiques doivent être mentionnées et précisées dans la délibération car elles peuvent générer dans les établissements concernés des besoins d'affectation d'enseignants, des moyens d'enseignement supplémentaires mais aussi d'éventuels équipements ou encore aménagements de travaux.

Quatre demandes de suites de scolarité relèvent du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Elles concernent la rentrée scolaire 2025 :

① **Cullegiu GIRAUD BASTIA** (Collège Giraud Bastia): demande de suite de scolarité :

- Ouverture de la 3ème bilangue Anglais-Italien pour la rentrée scolaire 2025.
**Pour mémoire : À la rentrée 2022 : ouverture d'une section bilangue Anglais-Italien en classe de 6ème _ Délibération n° 22/001 AC _ Séance du 27 janvier 2022.*

② **Cullegiu Arthur GIOVONI AIACCIU** (Collège Arthur Giovoni Aiacciu) : demande de suite de scolarité :

- Ouverture pour la 3ème SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de deux nouveaux champs professionnels à la rentrée scolaire 2025 (Restauration/vente sur les plateaux techniques de l'EREA et Espace rural et environnemental sur les plateaux techniques du Collège Arthur Giovoni).
* Pour *mémoire : Rentrée 2024 : Régularisation de l'ouverture de deux nouveaux champs professionnels pour les élèves de 4ème SEGPA à la rentrée 2023 _ Délibération n° 24/001 AC / Séance du 1er mars 2024.*

③ **Cullegiu di BIGUGLIA BASTIA** (Collège de Biguglia Bastia) demande de suite de scolarité :

- Ouverture pour la 3ème SEGPA du champ professionnel Espace rural et environnemental à la rentrée scolaire 2025 en partenariat avec le Lycée agricole de Borgu.
** Pour mémoire : Rentrée 2024 : Ouverture pour la 4ème SEGPA d'un nouveau champ professionnel : Espace rural et environnemental Délibération n° 24/001 AC / Séance du 1er mars 2024.*

④ **Cullegiu CLEMENCEAU DI SARTE** (Collège Clemenceau de Sartè) : demande

de suite de scolarité :

- Ouverture de la 4ème dans la Classe à Horaires Aménagés Voix (CHAV) multiniveau à la rentrée scolaire 2025.
** Pour mémoire : Rentrée 2024 : Ouverture de la Classe à Horaires Aménagés Voix (CHAV) multiniveau qui regroupe les élèves de 6ème et 5ème à la rentrée 2024 Délibération n° 24/001 AC / Séance du 1er mars 2024.*

I-2 <u>Les créations de sections nouvelles en collège</u> :

Cinq demandes relèvent du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

Deux demandes concernent la rentrée scolaire de septembre 2024 et deux demandes concernent la rentrée scolaire de septembre 2025 :

① **Cullegiu di u STILETTU AIACCIU** (Collège du Stilettu Aiacciu) :

- Régularisation de l'ouverture de l'option Culture hispanique en classe de 6ème pour la rentrée scolaire 2024.

Un dossier pour l'ouverture d'une 6ème bilangue Anglais-Espagnol a été déposé en 2023 pour la rentrée scolaire 2024. Cette ouverture a été arbitrée par le dialogue de gestion Rectorat-établissements (attribution des moyens d'enseignement à l'établissement par le Rectorat) après la présentation du rapport relatif à la modification de la structure pédagogique devant l'Assemblée de Corse. Une option facultative Culture hispanique a néanmoins été proposée en septembre 2024 aux 28 élèves de 6ème du collège et propose 6 heures d'enseignement de langues étrangères par semaine (3 heures d'espagnol en LV1 et 3 heures d'anglais en LV2).

② **Cullegiu di u STILETTU AIACCIU** (Collège du Stilettu Aiacciu) :

- Demande d'ouverture de l'option Culture hispanique en classe de 5ème pour la rentrée scolaire 2025 consécutive à la régularisation de l'ouverture de la classe

de 6ème.

Dans l'établissement, le choix de l'espagnol répond à un intérêt très fort des élèves. L'apprentissage de l'espagnol peut se poursuivre tout au long de la scolarité lycée et postbac et est éligible dans le cadre d'ERASMUS.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2023, l'école primaire de Petralba qui est sectorisée sur le Collège du STILETTU, a mis également en place un dispositif bilangue Anglais-Espagnol dans les deux classes de CM2. Ces élèves bénéficient d'un enseignement d'1 heure 30 de Langue vivante étrangère hebdomadaire.

③ **Cullegiu Maria de PERETTI PORTIVECHJU** (Collège Maria de Peretti Portivechju) :

- Régularisation de l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire Danse à la rentrée scolaire 2024 qui concerne 20 élèves de la 6ème à la 3ème.

Un dossier pour l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire Danse a été déposé en 2023 pour la rentrée scolaire 2024. Cette ouverture a été arbitrée par le dialogue de gestion après la présentation en Assemblée de Corse du rapport relatif à la modification de la structure pédagogique. Toutefois, la Section a bien été proposée en septembre 2024 aux élèves du collège.

Dans le cadre de l'EPS, des cycles danse sont proposés aux collégiens. En fin d'année scolaire, les élèves ayant de l'appétence pour la danse peuvent postuler.

Cette section s'adresse aux élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème des trois collèges de l'extrême sud, soit potentiellement une vingtaine d'élèves. Les élèves bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'enseignement spécifique.

L'établissement a noué des partenariats avec trois structures :

- le CACEL (Centre Animation Culture Loisir) qui est une association Porto-vecchiaise ayant la qualité de pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique et qui est lui-même en liaison avec le Conservatoire de Corse,
- le Ballet PRELJOCAJ,
- le Collectif 1+1, associations qui développent la création chorégraphique insulaire.
-

④ **Cullegiu LUCCIANA MARIANA BASTIA** (Collège Lucciana Mariana Bastia) :

Demande de transformation de la Section Sportive Scolaire (SSS) Football Futsal féminin en Section Sportive Scolaire Football Futsal (mixte) 6ème, 5ème, 4ème, 3ème pour la rentrée scolaire 2025.

Il s'agit de prolonger la section football futsal féminine, ouverte à la rentrée scolaire 2021 en insérant les garçons dans les classes des filles et d'augmenter la pratique du football pour également avoir la possibilité d'intégrer le pôle espoirs football dès la 4ème. Cette « SSS Football » concerne 24 élèves pour 3 heures d'enseignement hebdomadaire. La poursuite de scolarité est donc possible au pôle espoirs du CSJC d'Aiacciu puis aux centres de formation d'Aiacciu et Bastia (Athletic Club Ajaccien - Sporting Club de Bastia).

Cette nouvelle création tend à corriger l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative.

⑤ **Cullegiu Camille BORROSSI VICU** (Collège Camille Borrossi Vicu) :

Pour information**,** le Collège Camille BORROSSI de Vicu proposera dès la rentrée scolaire 2025, à titre expérimental, un enseignement bilingue pour toutes les classes de 6ème et 5ème du collège. L'établissement qui dispose déjà d'une filière bilingue souhaite généraliser l'enseignement du corse et devenir un collège entièrement bilingue, dès la rentrée scolaire 2026.

Cette ouverture en milieu rural est le reflet d'une volonté politique et sociétale de promouvoir l'enseignement en langue corse. Elle s'inscrit dans une dynamique éducative qui offre des opportunités significatives comme la transmission du patrimoine linguistique mais également la préservation et la valorisation de la culture corse.

I-3 <u>Les créations de sections nouvelles en lycée et lycée professionnel</u> :

Quatre demandes relèvent du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et concernent la rentrée scolaire 2025.

① **Liceu privatu Saint Paul AIACCIU** (Lycée privé Saint Paul Aiacciu) :

Demande d'ouverture de l'option Art Danse en classe de 2nde dès la rentrée scolaire 2025.

Le projet éducatif de l'établissement repose sur l'apprentissage de la culture musicale et artistique dans sa globalité. La pratique de la danse s'accorde donc avec l'objectif fixé.

Pour l'élève, l'option Art Danse permet de développer une approche artistique, corporelle et créative en complément des programmes proposés. Elle offre un espace d'expression unique, développe des compétences transversales et permet également à l'élève d'évoluer dans un cadre académique qui reconnaît et valorise sa passion par la certification Art Danse. L'option peut accueillir entre 20 et 25 élèves de la 2nde à la Terminale.

Pour le Lycée Saint Paul, qui voit ses effectifs décroître depuis plusieurs années, cette diversité culturelle permet de valoriser l'établissement, dynamiser la vie scolaire et attirer des élèves motivés par la discipline.

En outre, l'ouverture de l'option Art Danse vient enrichir l'offre existante et favorise le partenariat avec des institutions locales, les compagnies professionnelles, les écoles de danse ou les institutions culturelles. Cette nouvelle discipline vient contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son territoire et peut également s'inscrire en lien avec le Conservatoire Henri Tomasi.

② **Liceu Jean NICOLI BASTIA** (Lycée Jean Nicoli Bastia) :

Demande d'ouverture d'un CAP Agent de sécurité à la rentrée scolaire 2025 :

Le CAP Agent de sécurité est une formation professionnelle qui prépare les élèves aux métiers de la sécurité et de la prévention. Il est accessible après la classe de 3ème et permet d'obtenir une qualification pour travailler dans le domaine de la sécurité privée ou publique. La formation dure deux ans et alterne enseignements théoriques, pratiques et stages en entreprise (PFMP : période de formation en milieu professionnel).

L'établissement souhaite proposer cette formation sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage. L'effectif prévu oscille entre 12 et 16 élèves.

Les élèves peuvent poursuivre leur formation au Lycée Jean Nicoli en baccalauréat professionnel et en BTS MOS (Management opérationnel de la sécurité). Ce diplôme répond à des besoins territoriaux en termes de qualification et d'emploi, tout en offrant une voie professionnelle attrayante pour les élèves.

③ **Liceu Paul VINCENSINI BASTIA** (Lycée Paul Vincensini Bastia) :

Demande de transformation du BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques) à la rentrée 2025 :

Il s'agit de remplacer le BTS CRSA par un nouveau diplôme, le BTS Maintenance des systèmes option A : système de production.

Ce BTS est une excellente opportunité pour ceux qui souhaitent travailler dans la maintenance industrielle car il prépare à la formation de techniciens spécialisés. Il se déroule sur deux années.

L'option système de production se concentre sur la gestion et l'entretien des machines de production, comme celles utilisées dans l'automobile, l'agroalimentaire ou encore l'énergie.

Le domaine de la maintenance est très recherché. Avec la montée en puissance des systèmes automatisés et des nouvelles technologies, les entreprises cherchent des techniciens qualifiés pour maintenir leurs systèmes de production en état optimal, en soi une intervention rapide sur les lignes existantes. L'employabilité est excellente avec des offres d'emploi nombreuses et variées.

L'effectif prévu est de 12 élèves avec un recrutement d'élèves à l'interne et à l'externe. L'établissement propose cette formation sous statut scolaire, en apprentissage et sous contrat de professionnalisation avec un redéploiement à l'interne pour les ressources humaines et une mutualisation des plateaux techniques pour réduire les coûts liés à l'équipement.

④ **Liceu FESCH AIACCIU** (Lycée Fesch Aiacciu) :

Demande d'ouverture d'un DTS IMRT (Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique) dès la rentrée scolaire 2025 :

Cette demande d'ouverture a fait l'objet d'un rapport circonstancié validé par l'Assemblée de Corse *Délibération n° 24/001 AC / Séance du 19 décembre 2024.*

Le Lycée Fesch a adressé à la Collectivité de Corse, le 24 avril 2024, une demande pour l'ouverture du « Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique » (DTS IMRT), à compter de la rentrée scolaire 2025.

Le rapport qui a été présenté en Assemblée de Corse est la traduction de l'implication de tous les partenaires (Académie de Corse, Lycée Fesch, Università di Corsica, Agence Régionale de Santé, opérateurs de compétences) dans l'objectif commun de répondre aux besoins spécifiques des professionnels du secteur en atténuant les tensions démographiques sur le secteur para médical. Ce diplôme offre à notre jeunesse un parcours de formation tourné vers les métiers de demain.

II Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Deux demandes d'ouverture de sections consécutives aux poursuites de scolarité :

Elles concernent la rentrée scolaire 2025 :

① **Campus Agri'Corsica « U RIZZANESE » di SARTE** (EPLEFPA Sartè) :

Ouverture de la 2ème année du BTSA ACSE GEMEAU à la rentrée scolaire 2025.
** Pour mémoire : Rentrée 2024 : Ouverture d'un BTSA ACSE GEMEAU 1ère année à*

la rentrée 2024 _ Délibération n° 24/001 AC / Séance du 1er mars 2024.

② **Campus Corsic'Agri BORGU MARANA** (EPLEFPA Borgu Marana) :

Ouverture de la 2ème année du BTSA Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement à la rentrée scolaire 2025.
** Pour mémoire : Rentrée 2024 : Ouverture d'un BTSA métiers du végétal _ Délibération n° 24/001 AC / Séance du 1er mars 2024.*

III Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Une demande d'ouverture de section à la rentrée scolaire 2025 (V. Annexe 1. Présentation de la Formation OCQPI)

① **Liceu marittimu Jacques FAGGIANELLI di BASTIA** (LPM de Bastia) :

Demande d'ouverture de la Formation Officier Chef de Quart Passerelle International OCQPI pour la rentrée scolaire 2025 :

La formation se déroule en trois ans répartis sur six semestres, dont un semestre embarqué sur des navires lors de la dernière année. Le recrutement s'effectue via la plateforme Parcoursup. Un effectif maximum de 24 élèves est prévu par classe de 1ère et 2ème année.

À l'issue de cette formation, les diplômes obtenus sont :

Officier chef de quart passerelle et de Capitaine 3000 : la formation prépare les officiers de la marine marchande destinés à travailler sur des navires de commerce sur tous les océans et mers.

Une reconnaissance au grade licence qui permet de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur ou de présenter des concours administratifs.

Cette formation est dispensée uniquement au Havre avec des coûts de déplacement et de formation importants. Le diplôme répond à des besoins locaux, les armateurs opérants sur les lignes insulaires ayant un fort besoin en officier.

Un partenariat a été établi avec l'ENSM (École Nationale Supérieure Maritime), la Corsica Linea, la Méridionale et la CMA CGM (Compagnie maritime internationale d'affrètement).

Toutes ces suites de scolarités, ces créations de sections nouvelles, ces demandes de transformation ou encore ces demandes d'ouverture répondent aux objectifs

spécifiques des enseignements disciplinaires concernés et sont la retranscription d'un dialogue stratégique permanent avec les services déconcentrés de l'État au service d'une politique éducative territoriale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.